

On doit reconnaître que ce premier ministre du Québec a rendu de grands services non seulement à sa province, mais également à tout le pays, car il a éveillé l'opinion publique sur le problème primordial de sources de revenu pour les provinces.

Le projet de loi présentement à l'étude vise justement à assurer la distribution, dans toutes les régions du pays, des sommes d'argent que le gouvernement fédéral a perçues afin de permettre aux provinces les moins favorisées de bénéficier de certains revenus pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations, de leurs responsabilités.

Monsieur l'Orateur, un certain gouvernement provincial a voulu se prévaloir du droit à lui conféré par l'article 92, qui reconnaît aux provinces le droit de monnayer son crédit. Le premier ministre de l'Alberta, en 1935 et les années suivantes, a livré une mémorable bataille pour s'assurer que sa province, en vertu du droit qui lui était garanti par l'article 92, réalise ses objectifs. On se souvient aussi qu'au cours de ces années, le premier ministre du Canada, le très honorable Mackenzie King, avait dit, en parlant de la lutte du premier ministre de l'Alberta, et je cite:

Si le Crédit social a une chance de faire sa preuve, c'est bien dans l'Alberta. William Aberhart possède en main toute la province, et si le parti libéral revient au pouvoir, M. Aberhart aura toute la latitude voulue pour la mettre en pratique.

Que s'est-il donc passé? Il est arrivé que, par la suite, pour concrétiser cette idée qu'il émettait, M. Mackenzie King déclarait, à l'ouverture de la campagne électorale de 1935:

Le parti libéral croit que le crédit est une affaire publique, qui ne concerne pas les banquiers seulement, mais qui intéresse directement le citoyen ordinaire. Le parti libéral se prononce pour l'établissement immédiat d'une banque nationale bien constituée pour le contrôle de l'émission de monnaie en terme du besoin public. La circulation monétaire doit être en rapport avec les besoins domestiques, sociaux et industriels du peuple canadien.

En 1935, M. Mackenzie King disait qu'un gouvernement créditiste venait d'être élu en Alberta et que le parti libéral, en tentant de reprendre le pouvoir, ferait tout afin de permettre que la Constitution soit respectée et que la province puisse s'émanciper et s'administrer.

• (1520)

Je voudrais souligner aujourd'hui une phrase qu'il a prononcée, afin que nous ayons l'occasion de déterminer si réellement, avec le bill C-8, nous allons dans la direction tracée par les Pères de la Confédération dans tous les domaines.

M. Mackenzie King disait donc, et je cite:

Dès qu'une nation a cessé de contrôler elle-même sa monnaie et son crédit, il importe peu qui fait les lois de cette nation. L'usure une fois au contrôle ruinera n'importe quel pays. Tant que le contrôle de la monnaie et du crédit n'aura pas été restitué au gouvernement et reconnu comme sa responsabilité la plus évidente et la plus sacrée, il est vain et futile de parler de démocratie et de souveraineté du parlement... Si mon parti reprend le pouvoir, nous ferons valoir notre politique monétaire dans la plus grande bataille entre les puissances financières et le peuple dont le Canada ait jamais été témoin.

Or, par la suite, M. Mackenzie King a été élu par le peuple canadien et a eu l'occasion de permettre au gouvernement de l'Alberta d'utiliser à son avantage l'article 92 de la Constitution.

Cela faisait dire à M. Douglas, celui qui a imaginé le crédit au service de la société, dans un discours qu'il prononçait le 30 novembre 1937, et je cite:

Une guerre a été déclarée dans les provinces de l'Ouest du Canada: L'Alberta est le premier champ de bataille. Cette guerre, quel qu'en soit le résultat—et je crois de toute mon âme que nous

[M. Lambert (Bellechasse).]

en sortirons victorieux—dépasse de beaucoup, par la portée des questions en jeu, celle de 1914-1918 ou toute autre grande guerre de l'histoire.

Il est devenu facile pour l'observateur le moins sagace de voir qu'au Canada, comme d'ailleurs en Angleterre ou aux États-Unis, les gouvernements soi-disant démocratiques ne sont que des rues à direction unique. C'est-à-dire que les organismes que nous appelons gouvernements n'ont le droit d'exister, d'être décorés des dehors de la puissance, supportés par l'argent, appuyés ou acceptés par la presse, qu'en autant qu'ils placent leur puissance tout d'abord au service des intérêts financiers internationaux...

Il suffit de parcourir l'histoire pour constater que le très honorable Mackenzie King, malgré ses promesses, était au service de la finance internationale, puisqu'il a empêché, par voie de statuts, la province de l'Alberta d'utiliser son crédit à son propre bénéfice.

Et deux économistes ont été invités à entrer en scène. Il s'agit de MM. Powell et Byrne. On se souvient que ces deux personnalités ont été poursuivis et emprisonnés pour avoir soutenu une thèse contraire à celle qui était reconnue jusqu'alors, afin de permettre à la province de l'Alberta de jouir de son propre crédit. Au fait, l'un d'eux disait:

Voilà qui constituait du véritable travail de gouvernement démocratique. Mais le gouvernement fédéral, avec les financiers derrière lui, réagit immédiatement. Moins d'une semaine après l'adoption des trois lois s'éleva une tempête sans égale dans l'histoire politique du Dominion, et le premier ministre, l'honorable Mackenzie King, désavoua les trois lois...

Monsieur l'Orateur, je trouve étrange qu'on accuse maintenant les députés de soutenir des thèses, des philosophies, qui ne tiennent pas debout. Le grand chef, le dieu des libéraux pendant des années, a soutenu justement la théorie que nous soutenons aujourd'hui, savoir que le crédit d'une nation doit être au service de cette nation et monnayé par des institutions appartenant à cette nation.

Et si l'on se réfère à une réponse donnée à une question inscrite au *Feuilleton*, la semaine dernière, alors que je demandais des renseignements au sujet de prêts consentis par le gouvernement canadien à la province de Québec, on constate qu'il s'agit d'emprunts au cours des 12 derniers mois, au montant de \$65,900,000 à un taux moyen d'intérêt de 7.4 p. 100, et remboursables dans 20 ans. Cet argent provenait de sommes perçues des contribuables canadiens au moyen des taxes et des impôts par le gouvernement fédéral.

J'ai fait faire le calcul par un comptable de banque, en fin de semaine, afin de savoir quel sera le montant d'intérêt que la province de Québec devra payer, en plus du remboursement du capital, et il m'a donné le chiffre de 97 millions. Ce qui veut dire que la province de Québec, à son tour, devra taxer les contribuables québécois pour percevoir les 97 millions, afin de payer l'intérêt au gouvernement fédéral, qui a pourtant le pouvoir de monnayer le crédit de la nation en se servant de la Banque du Canada.

Les gens trouvent cela drôle, quand nous parlons de la Banque du Canada. Ils disent que les créditistes ne pensent qu'à cela et solutionnent tous les problèmes grâce à la Banque du Canada. Monsieur l'Orateur, on ne solutionne pas tous les problèmes, mais on solutionne ceux qui doivent l'être par de la finance. Et l'on se souviendra qu'en 1969, la Chambre de Commerce de la province de Québec a présenté un mémoire dans lequel on recommandait au gouvernement d'utiliser les services de la Banque du Canada pour aider au financement du secteur public, en consentant des prêts aux provinces, qui à leur tour, pourraient en consentir aux organismes qui tombent sous